



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Cotisations

Question écrite n° 50239

Texte de la question

M. Claude Pringalle attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur les distorsions qui persistent dans le domaine des travaux agricoles, viticoles et forestiers selon la forme sociale de l'activité. Aussi, les coopérateurs bénéficient d'un avantage considérable en matière de cotisations sociales. Certes des dispositions ont permis de réduire le handicap des sociétés ou entreprises individuelles. Néanmoins, l'assiette des cotisations reste critiquable puisqu'elle comprend, dans le cas des entrepreneurs, l'ensemble des bénéfices réinvestis ou non. Il lui demande sa position sur ce dossier et ce qu'il entend mettre en œuvre pour réduire ces distorsions.

Données clés

Auteur : [M. Pringalle Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50239

Rubrique : Mutualité sociale agricole

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 1997, page 1588